



Règlement intérieur de l'association Move&Movies

Modifié le 03/05/2021

Afin que les ateliers soient assurés dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter ces quelques règles :

Article 1 : Inscription

Pour toute inscription, l'adhérent devra :

- régler la cotisation annuelle correspondant à l'activité choisie (cf. Tarifs)
- fournir un certificat médical daté de moins de 3 mois pour participer aux ateliers suivants : Mini KIDS, KIDS, TEENS, Comédie Dansée, Dance Clip
- fournir une assurance responsabilité civile

Tout nouvel élève pourra bénéficier d'un cours d'essai gratuit.

Article 2 : Paiement

Le paiement est dû à l'inscription et devra être effectué par chèque ou espèces.

Si paiement par chèque, possibilité de payer en 3 fois.

Encaissement réparti sur les mois de septembre, octobre et novembre.

Article 3 : Annulation

Aucune annulation ne pourra entraîner de remboursement, sauf pour des cas particuliers après décision du bureau où un remboursement sera effectué sur la base du prorata, tout trimestre commencé est néanmoins dû.

En cas d'annulation pour raison médicale : les ateliers manqués pourront être rattrapés sur l'année en cours dans un autre atelier, lors de stages ou bien l'année suivante.

En cas d'annulation pour déménagement : les ateliers pourront continuer à distance via vidéoconférence ou bien lors de stages.

Tout rattrapage d'ateliers ou remboursement sera accepté uniquement sur la présentation d'un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile...)

Article 4 : Absence

En cas d'absence d'un adhérent, celui-ci devra avertir dans les meilleurs délais l'intervenant.

Les absences ne donnent pas lieu à un remplacement de cours.

Si un intervenant ne peut assurer un cours, un email ou sms sera adressé dans les meilleurs délais.

Les absences ponctuelles d'un professeur pour congé maladie ne donneront pas lieu à un remplacement de cours.

En cas de confinement ou de restriction sanitaire nous empêchant l'accès à la salle attribuée, les ateliers pourront se faire dans un autre lieu mis à disposition par les mairies ou en extérieur ou en vidéo conférence...

Article 5 : Responsabilité

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires des cours et avertir en cas de retard.

Tout accident ayant lieu avant ou après l'atelier ne pourra être imputé à l'Association.

Ainsi les parents ou la personne désignée par écrit lors de l'inscription sont tenus d'accompagner les enfants jusque dans la salle et de les récupérer à la fin de l'atelier.
Toutes affaires personnelles est sous la responsabilité du membre, ainsi l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Article 6 : Respect

Les adhérents doivent respecter les intervenants ainsi que les autres membres du cours.
Ils doivent respecter les locaux mis à disposition par les Mairies de Magny le Hongre, de Montévrain et de Trilport et sont tenus de les laisser propres et en bon état.
Les élèves doivent également respecter tout matériel mis à leur disposition.
En cas de détérioration, les frais engendrés seront à la charge de l'adhérent responsable.
Tout manquement entraînerait un avertissement.
En cas de récidive, l'élève pourra être exclu du cours.

Article 7 : Tenue

Les participants aux ateliers Mini KIDS, KIDS, TEENS, Comédie Dansée, Dance Clip devront porter une tenue adéquate pour l'activité proposée, à savoir : chaussons de danse et pantalon de sport.

Article 8 : Urgence médicale

Les adhérents et parents autorisent les animateurs à prévenir les secours en cas d'accident.

Article 9 : Droit à l'image

Les adhérents et parents autorisent tout droit à l'image dans le cadre des ateliers et des spectacles organisés par l'association.
Ainsi que la publication sur les réseaux sociaux de l'association de photos et vidéos réalisées lors des ateliers, répétitions, tournages, spectacles et tout événements auxquels participe l'association MOVE&MOVIES.

Article 10 : Spectacle

Un spectacle aura lieu en fin d'année, la date et le lieu de représentation seront communiqués au courant de l'année.
Il est possible qu'une participation financière pour les costumes soit demandée (environ 15 €).

Article 11 : Tournage

Les adhérents aux ateliers Mini KIDS, KIDS, TEENS, Comédie Dansée, Dance Clip, Cinéma participeront au cours de l'année à plusieurs sessions de tournage lors des ateliers ou pendant des vacances scolaires.
A ces occasions, le tournage pourra se dérouler hors des locaux attribués par les mairies.
Le point de rendez-vous sera soit la salle attribuée, soit directement le lieu de tournage qui vous sera communiqué.
En signant ce règlement intérieur, vous autorisez les intervenants à prendre toutes mesures qu'ils jugeraient utiles en cas de maladie ou d'accident survenant à l'enfant.
Et vous déchargez de toutes responsabilités l'association Move&Movies concernant les dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de vol ou de pertes de biens ainsi que toutes dégradations des sites pouvant lui être imputées.

Article 12 : Modification du règlement intérieur

Le présent règlement est établi par les membres dirigeants de l'association et peut-être modifié par les membres dirigeants.

Les modifications seront ratifiées lors de l'assemblée générale.

Article 13 : Données personnelles de l'adhérent

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion des membres.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux fichiers de l'association.

En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, les adhérents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

En signant, j'accepte le règlement de l'association Move&Movies.

Nom :

Prénom :

Signature :